



Racing Club de France

REGLES LOCALES 52^e Coupe Didier Illouz

Ces Règles Locales complètent les Règles Locales Permanentes de la FFGolf

Elles annulent et remplacent toutes autres règles locales.

TERRAINS EN CONDITIONS ANORMALES R.16-1. - Zone interdite au jeu

Le massif de fleurs derrière le green du trou N°12 - **Le jeu est interdit** - le dégagement est obligatoire.

OBSTRUCTIONS INAMOVIBLES - R. 16-1

Trous n°1 et 16: Chemins goudronnés derrière les greens

Trou n°6 : Chemin gravillonné et la zone en réparation à droite du green.

Trou N°10 : la descente goudronnée.

Les chemins recouverts de copeaux de bois. (Chaque copeau de bois est un détrit)

Tous les autres chemins sont parties intégrantes du terrain.

ZONE A PENALITE - DROPPING ZONE

Trou n° 9 : en plus des options de la R.17, le joueur pourra dropper une balle, avec un coup de pénalité, dans la dropping zone située courte à droite (30m) avant le green.

OBSTRUCTION INAMOVIBLE TEMPORAIRE - R.L

Le panneau de score à proximité du green n°9 est une OIT pour laquelle un dégagement d'une interférence sur la ligne de vue est autorisé.

HORS LIMITES - (R 18.2)

Définis par les murs, clôtures, lignes, et piquets blancs.

Le Practice (délimité par son filet)

Le clubhouse

Trou n°18 : La route goudronnée, sa bordure, son caniveau derrière le green et la barrière blanche à droite.

5.2 ENTRAINEMENT SUR LE PARCOURS AVANT OU ENTRE DES TOURS

La Règle 5.2a est modifiée comme suit : un joueur ne doit pas s'entraîner sur le parcours de la compétition avant ou entre les tours.

PÉNALITÉ POUR INFRACTION À LA RÈGLE LOCALE :

Pénalité générale



Téléphone secrétariat : 01.39.50.59.41